



CCAS d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DU CCAS

CCAS DELIBERATION N°2025 10

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025

ID : 060-216002105-20251203-DELIBCCAS202510-DE

S²LO

SEANCE DU 03 DÉCEMBRE 2025

Convocation du 14 NOVEMBRE 25
Affichage du 14 NOVEMBRE 25

Nombre de membres en exercice 09
Nombre de présents 07
Nombre de votants 07
PROCURATIONS 00

Objet : REPARATION DU BALLON D'EAU DE LA MAISON DE NEUILLY-EN-THELLE

L'an deux mil VINGT-CINQ, le TROIS décembre à QUINZE heures et TRENTE minutes, l'assemblée délibérante dûment convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Président.

Présents :

Jean-Marie NIGAY, Président, Christiane VAN BOXSTAEL, James MARECHALLE, Anne-Luce FUSZ, Régis ROSELLE, Julie SPIRA Elu(e)s membre du CCAS, et, Guy DUPONT membre(s) du CCAS,

Absents :

Dehiba MARTIN Excusée,

Secrétaire : Christiane VAN BOXSTAEL

VU la panne récente du ballon d'eau chaude signalée par le locataire de la Maison de NEUILLY-EN-THELLE appartenant au CCAS,

CONSIDERANT que le CCAS a mandaté un plombier pour faire un diagnostic et/ou un devis,

CONSIDERANT qu'il a fait le nécessaire pour la remise en marche du ballon et qu'il a produit deux devis :

- ☞ un devis de remplacement du ballon d'eau pour un montant de 1 546.80 € T.T.C
- ☞ un devis de réparation du ballon d'eau pour un montant de 768.72 € T.T.C.,

CONSIDERANT le budget du CCAS,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,

L'assemblée délibère, à l'unanimité

Article 1 : **ACCEPTER** le devis d'un montant de 768.72 € pour la réparation du ballon d'eau de la maison sise 32 rue de Beauvais à Neuilly-en-Thelle.

Article 2 : **AUTORISER** Monsieur le Président à signer.

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est reçu en

exécution le

Le Président
Jean-Marie NIGAY



Le Président
Jean-Marie NIGAY

